

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 7 avril 2021 à 18 heures 00

DOMAINE :

Finances Locales

L'an deux mille vingt et un et les dix-sept mars à dix-huit heures

SOUS DOMAINE :

Commande Publique

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET :

Autorisation pour la
mise à disposition
composteur

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Maison des associations
1 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 11400 Castelnaudary.

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice, BACHARAN Max,
BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE Gilbert,
DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE
Jocelyne, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard,
OURLIAC Christian, OURLIAC Jean-François, PECH Bernard, QUAGLIERI
Jean-Pierre, PEYRAS Benjamin, PRADEL Christophe, ROSALIE Eric,

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

Convocation du
Comité en date du :

30 mars 2021

Absents excusés :

AVERSENG Jean-Luc, ALRIC Didier, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis,
CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABRE Danielle FRONT
Gérard, LEMOINE Cédric, MAERTEN Didier PELISSIER Alain, PAINCO Paul,
PUJOL Michel, POUSSIER Grégory, VIDAL Pierre, VIOLA André, PASSEMAR
Aurélien, SOLER Floréal.

Affichage en date
du :

30 mars 2021

Secrétaire de séance :

Date du comité
syndical :

7 avril 2021

FABRE Jocelyne

Délibération n°
2021016

Monsieur le Président expose, les précédents composteurs étaient pris en partie en charge par le Smictom de l'Ouest Audois afin d'inciter les administrés au compost. La participation de chaque composteur pour l'administré était de 20 Euros. Celle-ci reste inchangée.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 8 avril 2021

Le Président,



Philippe GREFFIER

